Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2020)
Heft: 2288

Rubrik: Expresso

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Expresso

Les brèves de DP, à lire sur le site dans le Kiosque

A celui qui a, on donnera encore

L'automne passé, le parlement a fait passer la déduction fiscale par enfant de 6 500 à 10 000 francs, contre l'avis du Conseil fédéral. Aujourd'hui, toujours contre l'avis du gouvernement, il augmente le plafond des versements au 3e pilier déductibles du revenu imposable.
Ces deux décisions profitent d'abord aux revenus élevés, comme l'a rappelé en vain le Conseil fédéral. | *Jean-Daniel Delley – 05.06.2020*